

Le Crestois

...Val de Drôme Hebdo  VENDREDI 24 MARS 2006

LE FEUILLETON REBONDIT

Orange France SA porte plainte contre “Sauvons Léon”

Mardi 14 mars à 9h 30, coïncidence étrange avec le procès d'Etienne Cendrier, l'Association ASL a été convoqué dans le bureau de la Brigade de Recherche Judiciaire de la Gendarmerie Nationale de Valence sur commission rogatoire du Procureur du TGI de Nanterre, suite à une plainte de l'opérateur Orange France SA pour propos diffamatoires avec constitution de parties civiles suivant des articles de la loi du 29 juillet 1881, dite loi sur la liberté de la presse.

Cette plainte fait suite à une délibération du Conseil d'Administration de l'Association ASL de Crest. Force est de constater qu'ASL a lancé une alerte aux autorités sanitaires (INVS et DDASS) concernant les antennes relais de téléphonie mobile. Celles-ci n'ont pas réagi à ce jour. Par contre, cette alerte n'a pas été du goût de l'opérateur Orange.

Après avoir mandaté son vice-président pour l'audition comme interlocuteur pour les autorités judiciaires. Le CA d'ASL va se réunir afin de prendre une délibération destinée à publier tous les éléments concernant cette nouvelle action judiciaire d'un opérateur contre les lanceurs d'alertes.

Soulignons que le parquet a requis la relaxe pour Etienne Cendrier, le porte-parole de Robin des Toits, l'association qui dénonce les effets sur la santé des antennes-relais de téléphonie mobile.

Il était poursuivi en diffamation devant la 17e Chambre du Tribunal Correctionnel de Paris, par les opérateurs Orange et SFR. Le ministère public a estimé que l'on pouvait légitimement douter, de l'indépendance des bureaux de contrôle effectuant les mesures de puissance des antennes. Les opérateurs lui reprochaient des pro-

pos tenus dans “Le Journal du Dimanche”, dans laquelle E. Cendrier les accusait de truquer les mesures de puissance des antennes. Il a aussi évoqué à plusieurs reprises pour les dénoncer les collusions entre les bureaux de contrôle effectuant les mesures et les opérateurs de téléphonie... qui payent les bureaux. En clair, selon lui, les opérateurs sont systématiquement prévenus des mesures de contrôle des puissances des antennes-relais avant qu'elles aient lieu. or, ils ont la capacité de baisser le seuil d'émission des antennes.

Le jugement a été mis en délibéré au 2 mai.

contact@sauvonsleon.fr

Le dossier (synthèse au 17 février 2006) : www.nextup.org/main.php?param=nouvellesdumonde10